

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre d'un reclassement entre actionnaires majoritaires de la société LGMC, monsieur Karim Ayouche, a déclaré le 12 décembre 2009, avoir acquis le 10 décembre 2009 sur le marché de blocs, 158.081 actions LGMC au cours unitaire de 333,30 dh et sur le marché central 5 actions au cours unitaire de 330 dh, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 20 % dans le capital de ladite société.

Suite à ces transactions, monsieur Karim Ayouche détient 284.969 actions LGMC, soit 31,12% du capital de la société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, monsieur Karim Ayouche envisage d'arrêter ses achats des actions LGMC.

Monsieur Karim Ayouche agit de concert avec les personnes suivantes :

Personnes avec qui le déclarant agit de concert	Avant FSP		Après FSP	
	Nombre d'actions LGMC détenues	Part du capital et des droits de vote détenus	Nombre d'actions LGMC détenues	Part du capital et des droits de vote détenus
Jaybo Sarl	504.323	55,08%	396.732	43,33%
Concorde Finance Sarl	45.500	4,97%	0	0%
Abdelkrim El Jamali	68.205	7,44%	68.205	7,44%
Mohamed El Jamali	63.910	6,98%	63.910	6,98%
Leila Ayouche	44.668	4,87%	44.668	4,87%
Kenza Bourquia	5.165	0,56%	5.165	0,56%
TOTAL	731.771	79,92%	578.680	63,20%

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières